

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**
Jeudi 4 mai 2023 (PV-CX660)
11 h
Local 3813 pavillon de la Santé

Présences

Professeur Gilles Bronchti, président
Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS)
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires universitaires (VPAU)
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)
Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX660-04-05-2023-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 13 avril (PV-CX659)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
 1. RAS d'avril 2023
6. Négo 2023
7. Rapport des officières et des officiers
8. Comité exécutif 2023-2024
 1. Membres du comité de négo
 2. Représentations à la FQPPU et au CLIUQ
 3. Calendrier syndical
9. CSC – Recommandation de partenariat
10. Affaires nouvelles
11. Gestion des ressources humaines – Huis clos
12. Date de la prochaine réunion : 25 mai 2023
13. Clôture de la réunion

CX660-04-05-2023-01 Ouverture de la réunion

Le quorum étant constaté, le président souhaite la bienvenue aux collègues pour cette première réunion de l'année 2023-2024 du comité exécutif.

CX660-04-05-2023-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la 660^e réunion du comité exécutif.

CX660-04-05-2023-03 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 13 avril (PV-CX659)

PV-CX659-13-04-2023

Le président présente le procès-verbal de la 659^e réunion du comité exécutif tenue le 13 avril 2023.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 659^e réunion du comité exécutif tenue le 13 avril 2023.

CX660-04-05-2023-04 Affaires découlant

Le CAU indique avoir fait parvenir le 18 mai 2023 au Service des ressources humaines de l'UQTR la liste des dégagements distribués aux membres du comité exécutif pour l'année 2023-2024 (*c.f. PV-CX659-13-04-2023-08*).

CX660-04-05-2023-05 Correspondance et information

Le trésorier indique que les retenues à la source du mois d'avril 2023 ont été payées :

- ARC : 3 731,66 \$;
- MRQ : 7 985,66 \$.

CX660-04-05-2023-06 Négo 2023

La VPRT indique que plusieurs sujets en négociation sont sur le point d'être convenus entre les parties.

La VPRT mentionne que la nouvelle mouture de la proposition de la partie patronale sur les activités professionnelles extérieures n'est pas considérée comme un gain pour les professeur.es, mais l'administration pourrait désormais intervenir dans des cas sans être exposée à un dépôt de grief. La partie syndicale insistera pour l'intégration de la distinction entre activités extérieures personnelles et professionnelles.

Les discussions se poursuivent sur les modèles de direction départementale. S'il y a une entente pour établir divers types de directions, les départements pourraient, le cas échéant, choisir le modèle qui leur conviendrait le mieux.

Le dossier de la planification des postes avance rondement. Un projet-pilote de 3 ans pourrait être établi dans un premier temps, puis être intégré à la convention collective ultérieurement si la nouvelle procédure est jugée satisfaisante.

Les parties discutent des cours en surplus de tâches. Diverses propositions soumises sont jugées acceptables par les deux parties.

Président

- Participation à la réunion du conseil fédéral de la FQPPU les 20 et 21 avril. Le président informe ses collègues qu'il a déposé sa candidature pour devenir membre du Comité de la Commission permanente sur la liberté académique (COPLA) de la FQPPU. Les sujets sur lesquels le COPLA sera appelé à se pencher sont : l'EDI et la liberté académique, le principe de loyauté et le cyberharcèlement.
- Mise à jour de l'état des négociations dans les différentes universités :
 - Université de Sherbrooke : finalisation des textes ;
 - UQO : entente de principe ;
 - UQAM : lent processus de négociation. Les demandes du SPUQ essuient des refus. L'employeur demande à retirer la liberté académique de la convention collective ;
 - UQAC : la Ville de Saguenay a accordé une augmentation de salaire de 27 % à ses employés. La compagnie Rio Tinto Alcan a pour sa part accordé 32 % à son personnel. Le SPPUQAC en tiendra compte dans ses demandes ;
 - Université Laval : il y a eu 31 rencontres de négociation entre les deux parties. La présence d'un conciliateur a facilité le rapprochement des parties, mais c'est la forte mobilisation des professeur.e.s qui a permis de mettre la pression sur l'employeur et le conciliateur. Le gain majeur pour le SPUL est l'intégration des professeur.e.s dans les instances de l'Université (la collégialité figurait en tête de liste des demandes syndicales).

Le VPAU se retire pour le point suivant.

- Le président et le procureur du Syndicat accompagnent le professeur congédié (PV-CX659-13-04-2023-07). Une proposition de retirer du dossier un élément a été soumise à la direction du Service des relations de travail.

VPRT et VPAS

- Le cheminement des dossiers en cours est présenté.
- La VPAS a participé à la réunion du conseil fédéral de la FQPPU les 20 et 21 avril. Elle indique que le SPUQ (UQAM) portera en cours d'appel un jugement qui lui est défavorable concernant le salaire versé aux professeur.e.s au moment de leurs prises de retraite et qui continuaient leur enseignement. La VPAS indique que la FQPPU a une nouvelle présidente en la personne de la professeure Madeleine Pastinelli, actuelle secrétaire du SPUL et porte-parole du comité de négo de ce syndicat.
- La VPRT informe ses collègues que le processus d'embauche dans un département se retrouve dans imbroglio à la suite d'une égalité des votes. Le Syndicat a été contacté afin de convenir d'une lettre d'entente pour prolonger le contrat d'une professeure suppléante. Les membres du comité exécutif se disent en désaccord avec la signature d'une lettre d'entente. L'ouverture d'une nouvelle période d'affichage est favorisée.

Le président se retire de la réunion pour les deux prochains points.

- La VPRT indique qu'un professeur en congé de maladie fera déposer un grief pour harcèlement. Les cours de ce professeur, qu'il avait demandé à enseigner cette année aussi, ont été attribués à d'autres professeur.e.s du département, de même qu'à un.e chargé.e de cours, ce qui contrevient à la convention collective. La VPRT est aussi en discussion avec l'administration afin que ce professeur soit rattaché, momentanément, au décanat de la gestion académique des affaires professorales pour lui permettre de donner un cours.

La VPSC se retire de la réunion pour les deux prochains points.

- La VPRT fait le suivi du dossier de la professeure convoquée par le comité d'éthique à la recherche sur des êtres humains (c.f. PV-CX656-09-03-2023-06). La professeure pourrait porter en appel la décision dudit comité. Un comité d'appel, composé de membres de l'UQAM, sera le seul acteur pouvant intervenir dans le processus décisionnel. La VPRT demandera au procureur du Syndicat de valider si le comité d'éthique à la recherche sur des êtres humains a entravé la liberté académique de la professeure.
- La VPRT revient sur le dossier de la professeure, actuellement en congé de maternité, occupant une fonction de direction départementale (c.f. PV-CX659-13-04-2023-04). Le DGAAP lui aurait demandé de remettre sa démission plutôt qu'elle ne se fasse destituer par l'assemblée départementale. L'administration ne fera pas d'enquête, et le Syndicat ne pourra pas déposer de grief, car la professeure a décidé de quitter sa fonction. La VPRT et le procureur sont en discussion pour vérifier si le Syndicat peut intervenir.
- Une professeure a contacté le DGAAP pour que son département bénéficie d'une codirection départementale et d'une direction adjointe. Le DGAAP a proposé une direction départementale et deux directions adjointes (1 campus et 1 hors campus). Le Syndicat a refusé de convenir d'une lettre d'entente puisque la direction départementale est un sujet de négociation pour le renouvellement de la convention collective. Il y aura une proposition de sursoir à cette demande.
- Une professeure clinicienne à demi-temps et suppléante à demi-temps a postulé pour occuper une fonction de direction de programme. L'administration souhaiterait convenir d'une lettre d'entente pour procéder à un renouvellement de contrat pour son statut de suppléante. Selon la convention collective, une professeure suppléante ne peut pas occuper un poste de direction pédagogique. Le Syndicat refusera de convenir d'une lettre d'entente.
- La VPRT annonce qu'une lettre d'entente a été signée pour le prochain projet-pilote du processus d'embauche 2023-2024.
- La VPRT indique qu'une lettre d'entente a été signée concernant une clause résolutoire d'une professeure en lien avec son ordre professionnel.

VPAU

- Le VPAU fait le suivi des dossiers placés sous sa responsabilité alors qu'il occupait la fonction de VPAS.
- Les discussions se poursuivent avec le procureur concernant un professeur ayant perdu sa chaire de recherche et un professeur subissant du harcèlement de la part de son département. Le VPAU poursuit en indiquant

qu'un grief patronal a été déposé envers un professeur concernant le paiement du matériel.

- Une réunion de la commission des études se tiendra le 16 mai. Il sera notamment question des modifications au *Règlement de régie interne* de l'UQTR. Le VPAU indique aussi que le projet de *Règlement sur l'exercice des pouvoirs en cas de situation exceptionnelle* est abandonné par l'administration (c.f. PV-CX653-12-01-2023-06). Ce document n'aurait pas apporté une plus-value aux documents normatifs déjà en vigueur selon le secrétariat général de l'UQTR.

VPSC

- Une réunion du comité des services à la collectivité s'est tenue le 18 avril. Les membres du comité organiseront une activité « 5 à 7 » dans les prochaines semaines pour souligner les professeur.e.s qui se sont démarqué.e.s durant l'année, ainsi que pour remercier des professeur.e.s pour leur engagement syndical. Le comité offrira un vin d'honneur, ainsi que des cartes-cadeaux par tirage au sort.
- Le 25 mai se tiendra un souper pour souligner la prise de retraite de professeur.e.s en 2022. Une sérigraphie leur sera remise.
- Le processus de remises de bourses de 200 \$ à 10 élèves d'écoles secondaires, et de bourses de 500 \$ à cinq étudiant.es de collèges est enclenché depuis quelques jours. La VPSC a produit une vidéo personnalisée qui sera diffusée lors des activités de remises de bourses dans les établissements scolaires lorsque des membres du comité ne pourront y participer.
- La conférence du professeur Bruno Pollet, Département de chimie, biochimie et physique, portant sur l'avenir de l'hydrogène, se déroulera ce vendredi 5 mai. Une vingtaine de professeur.e.s et de professeur.e.s retraité.e.s ont confirmé leur présence.

Trésorier

- Le trésorier présente le relevé des décaissements (VP461 à VP470) par dépôts directs effectués entre le 1^{er} et le 30 avril 2023. Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.
- Présentation de l'état des résultats 2023-2024 au 30 avril 2023.
- Présentation de l'état des placements au 31 mars 2023.
- Le trésorier rappelle la *Règle 7 régissant les interventions du Syndicat auprès des professeur.e.s*. Il mentionne que Denis Leroux et Lyne Cloutier se verront remettre une carte-cadeau d'une valeur de 100 \$ chacun du centre d'achat Les Rivières (le Syndicat n'avait pas remis de carte à Lyne Cloutier à son départ). De plus, des délégué.e.s comptabilisant 10 ans de participation au conseil syndical se verront remettre un chèque de 100 \$ chacun.
- Le trésorier fait le point sur les négociations dans la fonction publique québécoise.

CX660-04-05-2023-08 Comité exécutif 2023-2024

1. Membres du comité de négo

Le président explique qu'en respect des *Statuts* (article 9.2) du Syndicat, la composition du comité de négo (c.f. PV-CX645-25-08-2022-11) doit être modifiée considérant les changements survenus au sein du comité exécutif.

Après discussion, les membres du comité exécutif conviennent de la nouvelle composition du comité de négo :

- Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail ;
- Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales ;
- Pier-Luc Lajoie, trésorier ;
- Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail ;
- Me Gabriel Hébert-Tétrault, procureur au consortium sur les services juridiques agissant à titre de personne-ressource au comité de négociation, sans siéger à la table de négociation.

2. Représentations à la FQPPU et au CLIUQ

Le président indique que pour l'année 2023-2024, le comité exécutif doit procéder à la désignation de ses représentant.e.s au conseil fédéral de la FQPPU.

Après discussion, le comité exécutif désigne à titre de représentant.e.s du SPPUQTR au conseil fédéral de la FQPPU pour l'année 2023-2024 Gilles Bronchti, président, Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales, ainsi qu'à titre de substituts Pier-Luc Lajoie, trésorier, et Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité.

3. Calendrier syndical

Le président demande au CAU de présenter le calendrier des rencontres des différentes instances et comités du Syndicat.

Le CAU rappelle que le mandat des délégué.e.s débute le 1^{er} juin.

CX660-04-05-2023-09 CSC – Recommandation de partenariat

La VPSC dépose une recommandation du comité des services à la collectivité (CSC) découlant d'une demande de partenariat financier de la banque alimentaire régionale. Le CSC a accepté de verser 350 \$ et il recommande au comité exécutif de combler la différence, soit 430 \$, pour l'achat du « Partenariat Bronze + 8 billets » pour le brunch-bénéfice de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec du 28 mai prochain.

Le CAU indique qu'il se retirera des discussions puisqu'il est en conflit d'intérêts avec cette demande.

Après discussion, les membres du comité exécutif acceptent de combler la différence de 430 \$ pour l'achat du « Partenariat Bronze + 8 billets », au coût total de 780 \$, pour le brunch-bénéfice de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec organisé le 28 mai 2023. Les membres du comité exécutif rendront les billets à l'équipe de Moisson pour qu'elle les remette à des bénévoles ou à des utilisateurs et utilisatrices de l'aide alimentaire.

CX660-04-05-2023-10 Affaires nouvelles

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX660-04-05-2023-11

Gestion des ressources humaines – Huis clos

Le président demande au conseiller aux affaires universitaires et à la conseillère aux relations de travail de demeurer à la réunion jusqu'à ce que le huis clos soit officiellement déclaré.

Fermeture des bureaux durant la période estivale

Les membres du comité exécutif s'informent des disponibilités du personnel du Syndicat durant la période estivale compte tenu de la négociation pour le renouvellement de la convention collective en cours et de la fermeture des bureaux du Syndicat du 19 juin 2023 au 11 août 2023. Après discussion, la conseillère aux relations de travail et le conseiller aux affaires universitaires se disent disposés à poursuivre uniquement pour le travail en lien avec la négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Réduction de la semaine de travail

Le président demande au CAU de présenter le sujet. Le CAU explique que la convention collective du Syndicat du personnel professionnel de l'UQTR sert de cadre de référence pour établir les conditions de travail du personnel du SPPUQTR. Le CAU rappelle que le comité exécutif autorise depuis plusieurs années la réduction de la semaine de travail à 32h sans réduction de traitement avant et au retour de la période estivale.

Le président invite le conseiller aux affaires universitaires et la conseillère aux relations de travail à se retirer de la réunion.

Le président déclare le huis clos à 16h.

CX660-04-05-2023-12

Date de la prochaine réunion

Le président rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 25 mai 2023.

Les membres du comité exécutif tiennent à remercier le professeur Marc Beauregard et la professeure Mireille Dubé pour leur mandat de vice-présidence aux affaires syndicales et vice-présidence aux communications et secrétaire, et ils les félicitent pour leur entrée en fonction aux postes respectifs de vice-présidences aux affaires universitaires et de vice-présidence aux affaires syndicales.

CX660-04-05-2023-13

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 15.

Gilles Bronchti
Président de la réunion

François Landry
Secrétaire de la réunion